

# FICHES DE DONNEES DE SECURITE

La présente fiche de données de sécurité a été éditée conformément aux exigences de : Règlement (EC) n° 1907/2006 et règlement (CE) n° 1272/2008

Date de révision03-mai-2023Date de03-mai-2023Numéro de révision1

révision précédente

# RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit Personal Genes in a Bottle Kit

**Numéro (s) de catalogue** 1667010, 1667010EDU

Nanoforms Sans objet

Substance pure/mélange Mélange

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Utilisation recommandée**Substances chimiques de laboratoire

Utilisations déconseillées Aucune information disponible

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Siège socialFabricantEntité léBio-Rad Laboratories Inc.Bio-Rad Laboratories, Life Science GroupBio-Rad

1000 Alfred Nobel Drive
Hercules, CA 94547

Bit Had Edgoratories, Elio
2000 Alfred Nobel Drive
Hercules, CAlifornia 94547

USA USA

Entité légale / adresse de contact

3 bld Raymond Poincaré 92430 Marnes-la-Coquette

France

Bio-Rad Laboratories N.V

Winninglaan 3 BE-9140 Temse Belgique

Bio-Rad Laboratories AG

Pra Rond 23 1785 Cressier FR

Suisse

Pour plus d'informations, contacter

**Service technique** 00 800 00 246723

qcfragen@bio-rad.com cts.benelux@bio-rad.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence 24 heures

sur 24

CHEMTREC France: 33-975181407 CHEMTREC Belgique: 32-28083237

CHEMTREC Suisse: 41-435082011

Tox Info Sussie: 145

# **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Liquides inflammables Catégorie 2

EGHS / EN Page 1/14

# 2.2. Éléments d'étiquetage



#### Mention d'avertissement

Danger

#### Mentions de danger

H225 - Liquide et vapeurs très inflammables

#### Conseils de prudence - UE (par 28, 1272/2008)

P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer

P233 - Maintenir le récipient fermé de manière étanche

P363 - Laver les vêtements contaminés avant réutilisation

P370 + P378 - En cas d'incendie : Utiliser un agent chimique sec, du CO2, un jet d'eau ou une mousse résistant aux alcools pour l'extinction

P403 + P235 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais

P501 - Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales, régionales, nationales et internationales applicables

### 2.3. Autres dangers

# **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

# 3.1 Substances

Sans objet

# 3.2 Mélanges

Nom chimique	%	Numéro	CE n°	Classification selon le	Limite de	Facteur M	Facteur M
	massique	d'enregistrement	(numéro	règlement (CE)	concentration		(long
		REACH	d'index UE)	nº 1272/2008 [CLP]	spécifique		terme)
					(LCS)		
Éthanol	50 - 100	Aucune donnée	(603-002-00	Flam. Liq. 2 (H225)	-	-	-
64-17-5		disponible	-5)				
			200-578-6				
Alcool isopropylique	2.5 - 5	Aucune donnée	(603-117-00	Eye Irrit. 2 (H319)	-	-	-
67-63-0		disponible	-0)	STOT SE 3 (H336)			
			200-661-7	Flam. Liq. 2 (H225)			

### Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

# Estimation de la toxicité aiguë

Si les données DL50/CL50 ne sont pas disponibles ou ne correspondent pas à la catégorie de classification, la valeur de conversion appropriée de l'annexe I du CLP, tableau 3.1.2, est utilisée pour calculer l'estimation de la toxicité aiguë (ATEmix) pour classer un mélange en fonction de ses composants

EGHS / EN Page 2/14

Nom chimique	DL50 par voie orale mg/kg	DL50 par voie cutanée mg/kg	Inhalation, CL50 - 4 heures - poussières/brouillard -	Inhalation, CL50 - 4 heures - vapeurs - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - gaz - ppm
			mg/L	IIIg/L	
Éthanol 64-17-5	7060	Aucune donnée disponible	Inhalation LC50 Rat 116.9 mg/L 4 h (males, vapor, Source: ECHA_API); Inhalation LC50 Rat 133.8 mg/L 4 h (females, vapor, Source: ECHA_API) 116.9 133.8		Inhalation LC50 Rat 116.9 mg/L 4 h (males, vapor, Source: ECHA_API); Inhalation LC50 Rat 133.8 mg/L 4 h (females, vapor, Source: ECHA_API)
Alcool isopropylique 67-63-0	1870	4059	Inhalation LC50 Rat >10000 ppm 6 h (no deaths occurred, vapor, Source: ECHA_API)	>10000 30.1002	Inhalation LC50 Rat >10000 ppm 6 h (no deaths occurred, vapor, Source: ECHA_API)

Ce produit ne contient aucune substance répertoriée dans la liste candidate des substances très préoccupantes à une concentration >=0,1 % (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », article 59)

# **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

### 4.1. Description des premiers secours

**Inhalation** Transporter la victime à l'air frais.

Contact oculaire Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au

moins 15 minutes. Maintenir l'œil grand ouvert pendant le rincage. Ne pas frotter les zones

touchées.

Contact avec la peau Rincer immédiatement au savon et à grande eau en retirant les chaussures et vêtements

contaminés.

**Ingestion** Rincer la bouche.

Protection individuelle du personnel Éliminer les sources d'ignition. Vérifier que le personnel médical est conscient des matières

de premiers secours

impliquées, prend les mesures de protection individuelles appropriées et évite de répandre la contamination. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Voir la section 8 pour

plus d'informations.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

**Symptômes** Aucune information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin Traiter les symptômes.

# **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Agent chimique sec. Dioxyde de carbone (CO2). Jet d'eau. Mousse résistant à l'alcool.

Incendie majeur PRUDENCE : l'utilisation d'un jet d'eau dans la lutte contre l'incendie peut s'avérer

inefficace.

EGHS / EN Page 3/14

Moyens d'extinction inappropriés Ne pas disperser le produit déversé avec un jet d'eau haute pression.

# 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

chimique

Dangers spécifiques dus au produit Risque d'ignition. Tenir le produit et le récipient vide à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. En cas d'incendie, refroidir les réservoirs au jet d'eau. Les résidus de l'incendie et l'eau d'extinction d'incendie contaminée doivent être éliminés conformément aux réglementations locales.

### 5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection spéciauxLes pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle. et précautions pour les pompiers

# RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Évacuer le personnel vers des zones sûres. Utiliser l'équipement de protection individuel

> requis. Voir la section 8 pour plus d'informations. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Mettre en place une ventilation adaptée. Tenir les personnes à l'écart du déversement/de la fuite et en amont du vent. ÉLIMINER toutes les sources d'ignition (pas de cigarettes, de torches, d'étincelles ou de flammes dans le voisinage immédiat). Attention aux retours de flammes. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Tout matériel utilisé pour la manipulation de ce produit doit être mis à la terre. Ne pas toucher ni marcher

sur la matière déversée.

**Autres informations** Ventiler la zone.

Pour les secouristes Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

# 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement

Consulter les mesures de protection répertoriées dans les sections 7 et 8. Endiquer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger. Empêcher le produit de pénétrer les égouts.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Arrêter la fuite si l'opération ne présente pas de risque. Ne pas toucher ni marcher sur la Méthodes de confinement

matière déversée. Une mousse antivapeur peut être utilisée pour réduire les vapeurs. Endiquer le plus en aval possible du déversement pour récupérer les eaux de ruissellement. Tenir à l'écart des canalisations, des égouts, des digues et des cours d'eau. Absorber avec de la terre, du sable ou toute autre matière non combustible et transférer dans des

récipients pour élimination ultérieure.

Méthodes de nettoyage Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Endiquer. Absorber avec une matière

absorbante inerte. Ramasser et transférer dans des récipients correctement étiquetés.

Prévention des dangers secondaires Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations environnementales.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres rubriques Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

# RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils relatifs à la manipulation sans danger

Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter le contact avec la peau et les veux. Éviter de respirer les vapeurs ou les brouillards. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces

Page 4/14 \_\_\_\_

chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Mettre à la terre et relier par des liaisons équipotentielles lors des transferts de cette matière pour prévenir les décharges d'électricité statique, les incendies et les explosions. Utiliser avec une ventilation par aspiration localisée. Utiliser des outils anti-étincelles et des équipements antidéflagrants. Conserver dans une zone équipée de vaporisateurs anti-incendie. Utiliser conformément aux instructions figurant sur l'étiquette de l'emballage.

# Remarques générales en matière d'hygiène

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Il est recommandé de nettoyer régulièrement l'équipement, la zone de travail et les vêtements. Se laver les mains avant chaque pause et immédiatement après toute manipulation du produit.

## 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

#### Conditions de conservation

Conserver les récipients bien fermés, au sec et dans un endroit frais et bien ventilé. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes et de toute autre source d'ignition (par exemple veilleuse, moteurs électriques et électricité statique). Conserver dans des récipients correctement étiquetés. Ne pas stocker à proximité de matières combustibles. Conserver dans une zone équipée de vaporisateurs anti-incendie. Stocker conformément aux réglementations nationales correspondantes. Conserver conformément aux réglementations locales. Conserver conformément aux instructions du produit et de l'étiquette.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Mesures de gestion des risques (RMM)

Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

# RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

## 8.1. Paramètres de contrôle

# Limites d'exposition

Nom chimique	Union européenne	Autriche	Belgique	Bulgarie	Croatie
Éthanol	-	TWA: 1000 ppm	TWA: 1000 ppm	TWA: 1000 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 1000 ppm
64-17-5		TWA: 1900 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 1907 mg/m <sup>3</sup>	_	TWA: 1900 mg/m <sup>3</sup>
		STEL 2000 ppm			
		STEL 3800 mg/m <sup>3</sup>			
Alcool isopropylique	-	TWA: 200 ppm	TWA: 200 ppm	STEL: 1225.0 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 400 ppm
67-63-0		TWA: 500 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 500 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 980.0 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 999 mg/m <sup>3</sup>
		STEL 800 ppm	STEL: 400 ppm		STEL: 500 ppm
		STEL 2000 mg/m <sup>3</sup>	STEL: 1000 mg/m <sup>3</sup>		STEL: 1250 mg/m <sup>3</sup>
Nom chimique	Chypre	République tchèque	Danemark	Estonie	Finlande
Éthanol	-	TWA: 1000 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 1000 ppm	TWA: 500 ppm	TWA: 1000 ppm
64-17-5		Ceiling: 3000 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 1900 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 1000 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 1900 mg/m <sup>3</sup>
			STEL: 2000 ppm	STEL: 1000 ppm	STEL: 1300 ppm
			STEL: 3800 mg/m <sup>3</sup>	STEL: 1900 mg/m <sup>3</sup>	STEL: 2500 mg/m <sup>3</sup>
Alcool isopropylique	-	TWA: 500 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 200 ppm	TWA: 150 ppm	TWA: 200 ppm
67-63-0		Ceiling: 1000 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 490 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 350 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 500 mg/m <sup>3</sup>
		D*	STEL: 400 ppm	STEL: 250 ppm	STEL: 250 ppm
			STEL: 980 mg/m <sup>3</sup>	STEL: 600 mg/m <sup>3</sup>	STEL: 620 mg/m <sup>3</sup>
Nom chimique	France	Allemagne TRGS	Allemagne DFG	Grèce	Hongrie
Éthanol	TWA: 1000 ppm	TWA: 200 ppm	TWA: 200 ppm	TWA: 1000 ppm	TWA: 1900 mg/m <sup>3</sup>
64-17-5	TWA: 1900 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 380 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 380 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 1900 mg/m <sup>3</sup>	STEL: 3800 mg/m <sup>3</sup>
	STEL: 5000 ppm		Peak: 800 ppm		
	STEL: 9500 mg/m <sup>3</sup>		Peak: 1520 mg/m <sup>3</sup>		
Alcool isopropylique	STEL: 400 ppm	TWA: 200 ppm	TWA: 200 ppm	TWA: 400 ppm	TWA: 500 mg/m <sup>3</sup>
67-63-0	STEL: 980 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 500 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 500 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 980 mg/m <sup>3</sup>	STEL: 1000 mg/m <sup>3</sup>
			Peak: 400 ppm	STEL: 500 ppm	b*

EGHS / EN Page 5/14

				Peak: 1000 mg/m <sup>3</sup>	CTEL : 1	225 mg/m <sup>3</sup>	
Nom chimique		Irlande	Italie MDLPS	Italie AIDII		tonie	Lituanie
Éthanol	CTE	L: 1000 ppm	Italie WDLF3	STEL: 1000 ppm		000 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 500 ppm
	315	L. 1000 ppm	-		I WA. I	oo mg/m²	
64-17-5				STEL: 1884 mg/m <sup>3</sup>			TWA: 1000 mg/m <sup>3</sup>   STEL: 1000 ppm
Alli	T\A/	A - 000		T\\\\\ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \	T\A/A - O	<b>50</b> / 2	STEL: 1900 mg/m <sup>3</sup>
Alcool isopropylique		A: 200 ppm	-	TWA: 200 ppm		50 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 150 ppm
67-63-0	515	L: 400 ppm		TWA: 492 mg/m <sup>3</sup>	STEL: 6	300 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 350 mg/m <sup>3</sup>
		Sk*		STEL: 400 ppm			STEL: 250 ppm
Nie we als institute	1		N 4 = 14 =	STEL: 983 mg/m <sup>3</sup>	NI-		STEL: 600 mg/m <sup>3</sup>
Nom chimique	LU	xembourg	Malte	Pays-Bas		rvège	Pologne
Éthanol		-	-	TWA: 260 mg/m <sup>3</sup>		500 ppm	TWA: 1900 mg/m <sup>3</sup>
64-17-5				STEL: 1900 mg/m <sup>3</sup>		50 mg/m <sup>3</sup>	
				H*		625 ppm	
Alasalia anna mulimus						87.5 mg/m <sup>3</sup>	
Alcool isopropylique		-	-	-		100 ppm	STEL: 1200 mg/m <sup>3</sup>
67-63-0						45 mg/m <sup>3</sup> 150 ppm	TWA: 900 mg/m³ skóra*
						6.25 mg/m <sup>3</sup>	
Nom chimique		Portugal	Roumanie	Slovaquie		vénie	Espagne
Éthanol		L: 1000 ppm	TWA: 1000 ppm	TWA: 500 ppm		60 mg/m <sup>3</sup>	STEL: 1000 ppm
64-17-5	315	L. 1000 ppm	TWA: 1900 ppin	TWA: 960 mg/m <sup>3</sup>		500 mg/m <sup>2</sup>	STEL: 1000 ppill STEL: 1910 mg/m <sup>3</sup>
04-17-5			STEL: 5000 ppm	Ceiling: 1920 mg/m <sup>3</sup>		1000 ppm	31EL. 1910 IIIg/III
			STEL: 9500 ppm STEL: 9500 mg/m <sup>3</sup>	Celling. 1920 mg/m²		920 mg/m <sup>3</sup>	
Alcool isopropylique	T\//	A: 200 ppm	TWA: 81 ppm	TWA: 200 ppm		200 ppm	TWA: 200 ppm
67-63-0		EL: 400 ppm	TWA: 200 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 500 ppin		200 ppm 00 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 500 mg/m <sup>3</sup>
07-03-0	312	.L. 400 ppm	STEL: 203 ppm	Ceiling: 1000 mg/m <sup>3</sup>		400 ppm	STEL: 400 ppm
			STEL: 500 mg/m <sup>3</sup>	Coming. 1000 mg/m		000 mg/m <sup>3</sup>	STEL: 1000 mg/m <sup>3</sup>
Nom chimique		9	Suède	Suisse	OTEL. I		oyaume-Uni
Éthanol		)	500 ppm	TWA: 500 ppm	1		A: 1000 ppm
64-17-5			000 ppm 000 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 960 mg/m			1920 mg/m <sup>3</sup>
07 17 0			KGV: 1000 ppm	STEL: 1000 ppr			EL: 3000 ppm
			(GV: 1900 mg/m <sup>3</sup>	STEL: 1920 mg/i			L: 5760 mg/m <sup>3</sup>
Alcool isopropylique		_	150 ppm	TWA: 200 ppm			/A: 400 ppm
67-63-0			350 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 200 ppm TWA: 500 mg/m <sup>3</sup>			A: 999 mg/m <sup>3</sup>
			KGV: 250 ppm	STEL: 400 ppm			EL: 500 ppm
			KGV: 600 mg/m <sup>3</sup>	STEL: 400 ppm STEL: 1000 mg/m <sup>3</sup>			L: 1250 mg/m <sup>3</sup>
		vagicaanae	1.0 v. 000 mg/m²	51LL. 1000 Hig/i		OIL	1200 mg/m

# Valeurs limites biologiques d'exposition professionnelle

Nom chimique	Union européenne	Autriche	Bulç	garie	Croatie		République tchèque
Alcool isopropylique	-	-		_	50 mg/L - blo		-
67-63-0					(Acetone) - at		
					end of the work	-	
					50 mg/L - uri		
					(Acetone) - at		
					end of the work		
Nom chimique	Danemark	Finlande	Fra	nce	Allemagne D		Allemagne TRGS
Alcool isopropylique	-	-		-	25 mg/L - wh		25 mg/L (whole
67-63-0					blood (Aceton		blood - Acetone end
					end of shift		of shift)
							25 mg/L (urine -
					` '	d of	Acetone end of shift)
					shift		
Nom chimique	Hongrie	Irland			e MDLPS		Italie AIDII
Alcool isopropylique	-	40 mg/L - urine			-		g/L - urine (Acetone)
67-63-0		- end of shift				- e	nd of shift at end of
		workwe	<u>ek</u>				workweek
Nom chimique	Lettonie	Luxembo	ourg	Ro	oumanie		Slovaquie
Alcool isopropylique	-	-			urine (Acetone)		-
67-63-0				- er	nd of shift		

EGHS / EN Page 6/14

Nom chimique	Slovénie	Espagne	Suisse	Royaume-Uni
Alcool isopropylique	25 mg/L - blood (Acetone)	40 mg/L (urine - Acetone	25 mg/L (urine - Acetone	-
67-63-0	- at the end of the work	end of workweek)	end of shift)	
	shift		0.4 mmol/L (urine -	
	25 mg/L - urine (Acetone)		Acetone end of shift)	
	- at the end of the work		25 mg/L (whole blood -	
	shift		Acetone end of shift)	
			0.4 mmol/L (whole blood -	
			Acetone end of shift)	

Dose dérivée sans effet (DNEL Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Aucune information disponible.

8.2. Contrôles de l'exposition

Équipement de protection

individuelle

Protection des yeux/du visage Lunettes de sécurité étanches.

Porter des gants appropriés. Gants imperméables. **Protection des mains** 

Porter un vêtement de protection approprié. Vêtements à manches longues. Tablier de Protection de la peau et du corps

protection chimique. Bottes antistatiques.

**Protection respiratoire** Aucun équipement de protection n'est nécessaire dans les conditions normales d'utilisation.

En cas de dépassement des limites d'exposition ou en cas d'irritation, une ventilation et une

évacuation peuvent être nécessaires.

Remarques générales en matière

d'hygiène

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Il est recommandé de nettover régulièrement l'équipement, la zone de travail et les vêtements. Se laver les mains avant

chaque pause et immédiatement après toute manipulation du produit.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Aucune information disponible.

# RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique Liquide

solution aqueuse **Aspect** 

Couleur bleu clair Odeur Alcool.

Seuil olfactif Aucune information disponible

Propriété Valeurs Remarques • Méthode

Point de fusion / point de

congélation

Point d'éclair

Aucune donnée disponible

Aucun(e) connu(e)

Point / intervalle d'ébullition 78 °C

Inflammabilité (solide, gaz) Limites d'inflammabilité dans l'air

Aucune donnée disponible

Aucun(e) connu(e)

Limites supérieures

Aucune donnée disponible

Aucun(e) connu(e)

d'inflammabilité ou d'explosivité

Limites inférieures

Aucune donnée disponible

d'inflammabilité ou d'explosivité

13 °C

Température d'auto-inflammabilité Température de décomposition

Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e) Aucun(e) connu(e)

Page 7/14 Personal Genes in a Bottle Kit

Date de révision 03-mai-2023

**pH** 8

pH (en solution aqueuse)
Aucune donnée disponible
Viscosité cinématique
Aucune donnée disponible
Aucune donnée disponible
Aucun(e) connu(e)

Viscosité dynamique Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e)

Hydrosolubilité Miscible à l'eau

Solubilité(s)

Aucune donnée disponible

Coefficient de partage

Aucune donnée disponible

Aucune(e) connu(e)

Aucune(e) connu(e)

Aucune(e) connu(e)

Aucune(e) connu(e)

Pression de vapeur

Aucune donnée disponible

Aucun(e) connu(e)

Aucun(e) connu(e)

Aucun(e) connu(e)

Masse volumique apparente
Densité de liquide

Aucune donnée disponible
Aucune donnée disponible

**Densité de vapeur** Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e) **Caractéristiques des particules** 

Granulométrie Aucune information disponible Distribution granulométrique Aucune information disponible

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Sans objet

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Aucune information disponible

# RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

**Réactivité** Aucune information disponible.

10.2. Stabilité chimique

**Stabilité** Stable dans les conditions normales.

Données d'explosion

Sensibilité aux impacts Aucun(e).

mécaniques

Sensibilité aux décharges Oui.

électrostatiques

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

dangereuses

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Chaleur, flammes et étincelles.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

10.6. Produits de décomposition dangereux

**Produits de décomposition** Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

dangereux

# **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations sur les voies d'exposition probables

EGHS / EN Page 8/14

### Informations sur le produit

**Inhalation**Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

Contact oculaire Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

Contact avec la peau Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

**Ingestion** Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

#### Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

**Symptômes** Aucune information disponible.

Toxicité aiguë

Mesures numériques de toxicité

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du SGH

**ETAmél (voie orale)** 8,940.30 mg/kg **ETAmél** 148.00 mg/l

(inhalation-poussières/brouillard

ETAmél (inhalation-vapeurs) 152.60 mg/l

### Informations sur les composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
Éthanol	= 7060 mg/kg (Rat)	-	= 116.9 mg/L (Rat) 4 h
			= 133.8 mg/L (Rat) 4 h
Alcool isopropylique	= 1870 mg/kg (Rat)	= 4059 mg/kg ( Rabbit )	> 10000 ppm (Rat)6 h

#### Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Corrosion/irritation cutanée Aucune information disponible.

Lésions oculaires graves/irritation Aucune information disponible.

oculaire

cutanée

Sensibilisation respiratoire ou Aucune information disponible.

Mutagénicité sur les cellules

germinales

Aucune information disponible.

**Cancérogénicité** Aucune information disponible.

**Toxicité pour la reproduction** Aucune information disponible.

**STOT - exposition unique** Aucune information disponible.

**STOT - exposition répétée**Aucune information disponible.

EGHS / EN Page 9/14

\_\_\_\_\_

Danger par aspiration

Aucune information disponible.

### 11.2. Informations sur d'autres dangers

### 11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices

endocriniennes

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

#### 11.2.2. Autres informations

Autres effets néfastes Aucune information disponible.

# **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

#### 12.1. Toxicité

**Écotoxicité** Toxique pour les organismes aquatiques.

Toxicité pour le milieu aquatique

Contient 0 % de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue.

inconnue

Nom chimique	Algues/végétaux aquatiques	Poisson	Toxicité pour les micro-organismes	Crustacés
Éthanol	-	LC50: 12.0 - 16.0mL/L (96h, Oncorhynchus mykiss) LC50: >100mg/L (96h, Pimephales promelas) LC50: 13400 - 15100mg/L (96h, Pimephales promelas)	-	LC50: 9268 - 14221mg/L (48h, Daphnia magna) EC50: =2mg/L (48h, Daphnia magna)
Alcool isopropylique	EC50: >1000mg/L (96h, Desmodesmus subspicatus) EC50: >1000mg/L (72h, Desmodesmus subspicatus)	LC50: =9640mg/L (96h, Pimephales promelas) LC50: =11130mg/L (96h, Pimephales promelas) LC50: >1400000µg/L (96h, Lepomis macrochirus)	-	EC50: =13299mg/L (48h, Daphnia magna)

# 12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Aucune information disponible.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

## Bioaccumulation

Informations sur les composants

Nom chimique	Coefficient de partage	
Éthanol	-0.35	
Alcool isopropylique	0.05	

# 12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol Aucune information disponible.

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

# Évaluation PBT et vPvB

Nom chimique	Évaluation PBT et vPvB

EGHS / EN Page 10/14

Éthanol	La substance n'est pas PBT/vPvB
Alcool isopropylique	La substance n'est pas PBT/vPvB

### 12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices

endocriniennes

Aucune information disponible.

# 12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

# RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits

inutilisés

Ne doit pas être rejeté dans l'environnement. Éliminer conformément aux réglementations locales. Éliminer les déchets conformément aux réglementations environnementales. Éliminer conformément aux réglementations locales. Éliminer les déchets conformément

aux réglementations environnementales.

Emballages contaminés Les récipients vides présentent un danger d'incendie et d'explosion. Ne pas découper,

percer ou souder les récipients.

# **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

IATA

14.1 Numéro UN ou numéro UN1993

d'identification

Medicines, flammable, liquid, n.o.s. (Éthanol, Alcool isopropylique) 14.2 Désignation officielle de

transport de l'ONU

14.3 Classe(s) de danger pour le 3 transport

14.4 Groupe d'emballage

UN1993, Medicines, flammable, liquid, n.o.s. (Éthanol, Alcool isopropylique), 3, II Description

14.5 Dangers pour l'environnement Sans objet

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales АЗ

**IMDG** 

14.1 Numéro UN ou numéro UN1993

d'identification

14.2 Désignation officielle de LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (Éthanol, Alcool isopropylique)

Aucune information disponible

transport de l'ONU

14.3 Classe(s) de danger pour le 3

transport

14.4 Groupe d'emballage

UN1993, LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (Éthanol, Alcool isopropylique), 3, II, (13°C Description

14.5 Dangers pour l'environnement Sans objet

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales 274

N° d'urgence F-E. S-E

14.7 Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI

RID

14.1 Numéro ONU UN1993

14.2 Désignation officielle de

transport de l'ONU

LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (Éthanol, Alcool isopropylique)

Page 11/14

14.3 Classe(s) de danger pour le

transport

14.4 Groupe d'emballage

Description UN1993, LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (Éthanol, Alcool isopropylique), 3, II

14.5 Dangers pour l'environnement Sans objet

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

3

Dispositions spéciales 274, 601, 640D Code de classification F1

Code de classification

ADR

14.1 Numéro UN ou numéro 1993

d'identification

14.2 Désignation officielle de LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (Éthanol, Alcool isopropylique)

transport de l'ONU

14.3 Classe(s) de danger pour le 3

transport

14.4 Groupe d'emballage

**Description** 1993, LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (Éthanol, Alcool isopropylique), 3, II

14.5 Dangers pour l'environnement Sans objet

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

**Dispositions spéciales** 274, 601, 640C

Code de classification F1 Code de restriction en tunnel (D/E)

# RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

# 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

### Réglementations nationales

### **France**

Maladies professionnelles (R-463-3, France)

maidance prefeccionnence (it fee e) i fance)					
Nom chimique	Numéro RG, France	Titre			
Éthanol	RG 84	-			
64-17-5					
Alcool isopropylique	RG 84	-			
67-63-0					

### Pays-Bas

Nom chimique	Pays-Bas - Liste des Cancérogènes	Pays-Bas - Liste des Mutagènes	Pays-Bas - Liste des Substances Toxiques pour la Reproduction
Éthanol	Present	-	Fertility Category 1A
			Development Category 1A
			Can be harmful via
			breastfeeding

### Union européenne

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.

#### Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :

Ce produit contient une ou plusieurs substances soumises à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII)

### Polluants organiques persistants

Sans objet

EGHS / EN Page 12/14

\_\_\_\_\_

# Catégorie de substance dangereuse selon la directive Seveso (2012/18/UE)

P5a - LIQUIDES INFLAMMABLES P5b - LIQUIDES INFLAMMABLES P5c - LIQUIDES INFLAMMABLES

# Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone

Sans objet

Règlement sur les produits biocides (UE) n° 528/2012 (BPR)

Nom chimique	Règlement sur les produits biocides (UE) n° 528/2012 (BPR)
Éthanol - 64-17-5	Type de produits 1 : Hygiène humaine Type de produits 2 : Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux Type de produits 4 : Surfaces en contact avec les denrées alimentaires et les aliments pour animaux
Alcool isopropylique - 67-63-0	Type de produits 2 : Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux Type de produits 4 : Surfaces en contact avec les denrées alimentaires et les aliments pour animaux Type de produits 1 : Hygiène humaine

Inventaires internationaux Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

# 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Rapport sur la sécurité chimique Aucune information disponible

# **RUBRIQUE 16: Autres informations**

Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

# Texte intégral des mentions H citées dans la section 3

H225 - Liquide et vapeurs très inflammables

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges

#### Légende

SVHC: Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation:

#### Légende Rubrique 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

TWA TWA (moyenne pondérée en temps) STEL STEL (Limite d'exposition à court terme)
Plafond Valeur limite maximale \* Désignation « Peau »

Méthode de classification	
Classification selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]	Méthode utilisée
Toxicité aiguë par voie orale	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par voie cutanée	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - gaz	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - vapeurs	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - poussières/brouillard	Méthode de calcul
Corrosion/irritation cutanée	Méthode de calcul
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Méthode de calcul
Sensibilisation respiratoire	Méthode de calcul
Sensibilisation cutanée	Méthode de calcul
Mutagénicité	Méthode de calcul

EGHS / EN Page 13/14

Cancérogénicité	Méthode de calcul
Toxicité pour la reproduction	Méthode de calcul
STOT - exposition unique	Méthode de calcul
STOT - exposition répétée	Méthode de calcul
Toxicité aquatique aiguë	Méthode de calcul
Toxicité aquatique chronique	Méthode de calcul
Danger par aspiration	Méthode de calcul
Ozone	Méthode de calcul

## Principales références de la littérature et sources de données utilisées pour compiler la FDS

Agence pour le Registre des Substances Toxiques et Maladies (ATSDR)

Base de données ChemView de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)

Comité d'évaluation des risques de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA\_CER)

Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA\_API)

EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

Niveaux de référence d'exposition aiguë (AEGL)

FIFRA (Loi fédérale sur les insecticides, les fongicides et les rodenticides des États-Unis) de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis), substances HPV

Revue de recherche alimentaire (Food Research Journal)

Base de données sur les substances dangereuses

nternational Uniform Chemical Information Database (IUCLID)

Institut national de technologie et d'évaluation (NITE)

Schéma National Australien de Notification et d'Evaluation des Produits Chimiques Industriels (NICNAS)

NIOSH (Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis)

National Library of Medicine, ChemID Plus (NLM CIP)

National Library of Medicine, Base de données PubMed (NLM PubMed)

NTP (Programme national de toxicologie, États-Unis)

CCID (Base de données de classification et d'information sur les substances chimiques de Nouvelle-Zélande)

Organisation de coopération et de développement économiques, publications sur l'environnement, la santé et la sécurité

Organisation de coopération et de développement économiques, programme d'évaluation des substances HPV

Organisation de coopération et de développement économiques, ensemble des données d'évaluation

Organisation mondiale de la santé

Remarque sur la révision Changements importants dans toute la fiche signalétique. Examiner toutes les sections

Date de révision 03-mai-2023

La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (CE) N° 1907/2006 Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

Fin de la Fiche de données de sécurité

EGHS / EN Page 14/14